

REGLEMENT

La compétition est ouverte aux nageurs disposant d'une licence compétition FFN ou d'une licence promotionnelle « eau libre » FFN en cours de validité à la date de la compétition.

Les concurrents ne pourront participer qu'à une seule épreuve du programme.

La température de l'eau doit être égale ou inférieure à 10 degrés Celsius . La température de l'eau sera mesurée sur une période continue de 5 minutes, à une profondeur comprise entre 10 et 30 cm de profondeur au point le plus éloigné de la côte.

Si la température de l'eau est égale ou inférieure à 5 degrés (nage en eau glacée), la compétition sera maintenue avec des précautions sanitaires et sécuritaires adaptées ou annulée si elles ne peuvent être mises en œuvre.

Pour pouvoir participer à l'une ou l'autre de ces 3 épreuves (200, 500 m, 1000 m), le nageur devra:

- avoir plus de 18 ans révolus et présenter une pièce d'identité
- s'être inscrit sur la plateforme « ffneaulibre », et avoir payé en ligne l'engagement y compris la licence promotionnelle eau libre pour les non licenciés dans un club de la FFN et téléchargé les documents réclamés
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de nage hivernale datant de moins de 3 mois attestant d'un examen médical, dont le formulaire type sera édité par la Fédération Française de Natation, incluant un électrocardiogramme (ECG) dont les résultats devront être fournis lors de la procédure d'inscription.
- passer, sur place, la visite médicale obligatoire devant l'officiel médical qui contrôlera l'état de santé du nageur et s'assurera que toutes les informations médicales lui ont bien été transmises pour valider définitivement sa participation.
- être accompagné d'une personne majeure (chaperon) connaissant la discipline et ses règles sécuritaires, chargée de l'amener vers la ligne de départ, de récupérer ses effets personnels , d'être présente à l'arrivée pour le prendre en mains , de l'emmener vers les lieux de récupération et de le surveiller jusqu'à la fin du protocole de réchauffement. Un chaperon ne pourra s'occuper que d'un seul nageur.

En cas de manquement à l'une ou l'autre de ces obligations, le nageur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Le délai de fin de course est pour le 1000 m : 30 mns , pour le 500 m de 15 mns, pour le 200 m de 6 mns
Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.

Pour pouvoir participer au 50m ou 100 m ou relais entreprise, chaque nageur (FFN ou non-licencié) devra :

- s'être inscrit sur la plateforme «ffneaulibre», avoir payé en ligne l'engagement et téléchargé les documents réclamés.
- être âgé de 16 ans ou plus et présenter une pièce d'identité
- pour les mineurs: être en possession d'une autorisation parentale.
- présenter un certificat médical de non contradiction de participation à une compétition de natation de nage hivernale datant de moins de 3 mois attestant d'un examen médical, dont le formulaire type sera édité par la Fédération Française de Natation .

- être accompagné d'une personne majeure (chaperon) connaissant la discipline et ses règles sécuritaires, chargée de l'amener vers la ligne de départ, de récupérer ses effets personnels , d'être présente à l'arrivée pour le prendre en mains , de l'emmener vers les lieux de récupération et de le surveiller jusqu'à la fin du protocole de réchauffement. Un chaperon ne pourra s'occuper que d'un seul nageur.

Le règlement du Défi Entreprise (relais 4 x 50 m) sera expliqué lors du briefing précédant l'épreuve . Ces relais composés de 4 nageurs pourront être mixtes. Plusieurs relais d'une même entreprise peuvent être engagées.

Équipement du nageur:

Le nageur est autorisé à porter :

- un seul maillot de bain standard homologué, qui ne peut descendre sous les genoux. Pour les femmes, la surface du corps recouverte par le maillot de bain ne peut aller au-delà des épaules, il ne doit recouvrir ni les bras, ni le cou.
- une seule paire de lunettes. Les lunettes-masques sont autorisées à condition qu'elles ne recouvrent que les yeux.
- un seul bonnet de bain standard en silicone ou en latex.
- Des bouchons d'oreille et un pince-nez.

IMPORTANT : Pour les 200 m, 500 m et 1000 m : obligation d'être équipé d'un dispositif de sécurité flottant (bouée de nage de couleur) non fourni par l'organisateur attachée à une ceinture.

: Pour les 50 m, 100 m et les relais : obligation d'être équipé d'une ceinture.

SÉCURITÉ:

Au cours du briefing , devront être précisés aux compétiteurs, les procédures de sécurité, le règlement de la compétition , le protocole de réchauffement en sortie de course et le dispositif médical en place. Il est de la responsabilité du médecin désigné comme officiel médical de la compétition de s'assurer que tous les nageurs soient tenus informés des symptômes potentiels liés à l'hypothermie, des risques encourus et du protocole de réchauffement et de récupération et que la nage hivernale pour les épreuves de 500 et 1000 m est un sport pouvant entraîner des soins de premier secours , voire une évacuation sanitaire.

Engagements :

- **1000 m , 500 m et 200 m :** Les engagements sont de 15 € .
Ils sont de 25 € (15 + 10 €) pour les non- licenciés FFN comprenant la licence promotionnelle «eau libre»
- **100 m , 50 m :** Les engagements sont de 5 € .
Ils sont de 15 € (5 € + 10 €) pour les non licenciés FFN y compris la licence promotionnelle « eau libre » .
- **relais entreprise :** les engagements sont de 100 € par relais (4 nageurs) soit 25 € par nageur (15 € + 10 € pour la licence)

La licence promotionnelle eau libre permet de s'engager aux diverses compétitions en eau libre (nage hivernale ou estivale) jusqu'à la date anniversaire de sa souscription .

Les engagements se feront en ligne sur le site FFN approprié pour les nageurs FFN et les non-licenciés FFN, (<https://ffneaulibre.fr>) à compter du 1^{er} décembre 2020 avec téléchargement des justificatifs et règlement en ligne. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur.

Pour les non-licenciés FFN, lors de leur inscription sur 200, 500, 1000, 50, 100 mètres et relais, il leur sera attribué une licence FFN « eau libre », au montant de 10€, avec création d'un identifiant (IUF). Lors des inscriptions ultérieures, ils s'engageront en tant que licenciés FFN et paieront alors le tarif correspondant aux licenciés FFN.

Catégories et récompenses :

1000 M, 500 M, 200 M, 50 M, 100 M : Médailles et lots aux 3 premiers et trois premières TC et pour les 25, 50 et 100 m : médailles aux 3 premiers et premières -18 ans (16ans et 17 ans)

DEFI ENTREPRISES : Coupe aux trois premières équipes

Bonnet collector à chaque participant

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens. Chaque participant doit être conscient que la nage hivernale est un sport pouvant entraîner des soins de premiers secours, voire une évacuation sanitaire.

ANNULATION :

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique

Droit à l'image :

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation.